



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**  
850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0

**313** P  NP  **DM8**

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–  
Bout-de-l'Île

6212-09-066

## **MESSIEURS LES COMMISSAIRES,**

Au début des années 2010, Hydro-Québec a convoqué un certain nombre d'élus municipaux de Lanaudière aux fins de participer à un processus destiné à fixer le tracé le plus correct pour une ligne 735 kV à sortir du poste Chamouchouane, au Lac St-Jean, à destination du poste Bout-de-L'Île, dans la région de l'est de Montréal.

J'ai participé, comme maire de Saint-Ambroise-de-Kildare, à titre de représentant de ma municipalité, qui appartient à la MRC de Joliette.

L'ambiance de portes closes qui était préconisée au moment de ces différents échanges me dérangeait un peu. Mais comme l'Hydro tenait un discours de prudence invoquée : " Étant donné qu'il n'y a rien de définitif, mieux vaut ne pas soulever d'inquiétude inutilement dans vos populations "...à l'instar des autres collègues, nous n'avons pas ébruité l'affaire.

Le discours de l'Hydro, au chapitre de la justification de cette ligne, était constant d'une rencontre à l'autre: « Nous n'avons pas eu besoin de construire de nouvelles lignes depuis 1994, même si nous avons dû raccorder sur le réseau principal au-delà de 4 330 MW nouveaux. Mais aujourd'hui, avec la Romaine qui s'en vient, et les 2 000 MW d'éolien, nous n'avons plus le choix: il nous faut cette ligne nouvelle à 735 kV. Et notre équipe d'experts estime que le meilleur tracé devrait traverser les forêts de la Mauricie pour venir ensuite traverser Lanaudière. "

Nous avons cru en l'Hydro, parce que, pour eux, il n'y avait pas d'autres alternatives pour connecter l'éolien et La Romaine avec Montréal.

.../2

Quand le comité CSHT (Citoyens Sous Haute Tension) a révélé que l'Hydro, au contraire, pendant tout ce temps, avait déjà en poche toutes les autorisations pour des alternatives, parce qu'après l'avoir demandé, l'Hydro avait obtenu tout l'argent requis pour une solution autre que celle d'une ligne à 735 kV à devoir traverser 400 kilomètres de nos territoires, ce fut la surprise générale.

Ma Municipalité a contribué financièrement pour que des experts indépendants, retraités de l'Hydro-Québec elle-même, puissent faire la lumière sur cette deuxième option, et valider officiellement que l'Hydro avait déjà identifié une solution capable de connecter La Romaine avec Montréal, sans besoin ni de ligne ni d'un seul pylône nouveau.

Ma Municipalité a dès lors joint les rangs pour que les MRC de Lanaudière fassent voter des résolutions d'objection absolue et totale contre ce projet de ligne nouvelle, qui n'avait plus raison de sortir de Chamouchouane.

J'ai personnellement piloté cette résolution auprès de l'Exécutif de ma MRC, celle de Joliette, même si, entre-temps, l'Hydro avait choisi de ne plus rien construire ni sur le territoire de ma municipalité, ni sur le territoire même de la MRC de Joliette.

C'est vous dire l'intensité des sentiments de frustration qu'était celui de tous les élus de la MRC de Joliette; et même celui de l'ensemble des élus de la CRÉ de Lanaudière, exprimée par la suite par une résolution conséquente.

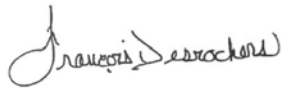
Avec ce peu de recul, je peux donc me permettre de présenter à votre Commission d'Enquête et d'Audience publiques, les conclusions suivantes:

- 1- Que soit déclarée contraire à la volonté de mes commettants toute proposition de l'Hydro-Québec prétendue justifiée par, ou fondée sur, une forme ou l'autre de consultation quelconque tenue dans notre région, depuis que mes électeurs connaissent la possibilité d'une autre option déjà déclarée optimale par l'Hydro, et reconnue comme telle par la Régie de l'Énergie.

- 2- Que le BAPE insiste pour faire comprendre à l'Hydro-Québec que ces derniers ne disposent d'aucun pouvoir pour déterminer par-dessus la tête des citoyens du Québec ce qui est bon pour eux, sans, minimalement, les inviter de façon loyale à participer aux décisions qui peuvent les concerner.
  
- 3- Que le Ministre du Développement Durable, en cette période d'austérité générale, ne contribue pas à sanctionner des dépenses considérables, à la hauteur de plus de un milliard de dollars, sur la seule base des allégués actuels de l'Hydro-Québec, sur la base que les prérequis en matière d'acceptabilité sociale auraient été respectés, tel que spécifié dans la Loi sur le Développement Durable.

Votre Ministre a bien souligné l'obligation de veiller sur un tel souci dans son discours relatif au projet de pipeline de Trans Canada.

Cette acceptabilité sociale pour une ligne 735 kV nouvelle, en pareille circonstance, n'est définitivement pas au rendez-vous, ni dans ma municipalité, ni dans ma MRC, ni chez les élus de la CRÉ de Lanaudière.



---

François Desrochers

Maire de Saint-Ambroise-de-Kildare